

à

Madame la ministre du travail,
de l'emploi et de l'insertion

Madame la Ministre,

Dans cette période où vous prenez vos fonctions, la FSU-Snutefe, syndicat de la FSU organisant les personnels du ministère du travail, souhaite attirer votre attention en particulier sur deux questions d'actualité.

La première est la procédure disciplinaire engagée à l'encontre de notre collègue inspecteur du travail, Anthony Smith, en avril dernier. Cette procédure, initiée de manière précipitée et incompréhensible, contre un agent de contrôle aux prises avec les difficultés et contradictions de la période de crise sanitaire et de confinement a jeté un trouble certain parmi les agents de contrôle de votre ministère. Aux yeux du plus grand nombre, et ce, y compris bien au-delà du périmètre de vos services, le ministère s'acharne contre un agent qui a cherché, en mettant en œuvre les prérogatives propres à l'inspection du travail, à continuer d'exercer ses missions fondamentales au plus près du terrain et au profit de la santé des salariés, alors que bien des services de l'État restaient en retrait.

Les différences d'appréciation sur le bien-fondé de telle ou telle mesure préconisée par un agent de contrôle pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation, doivent être tranchées par le juge, non par l'administration, et encore moins par la voie disciplinaire. D'autant que, dans son action, Anthony Smith, comme tous les agents de contrôle, doit, selon la convention n° 81 de l'OIT, voir son indépendance garantie contre les pressions extérieures indues.

À cet égard, les propositions de sanctions, faites par l'administration à la commission paritaire compétente, sont totalement disproportionnées et injustifiées, elles sont vécues par les agents comme l'expression d'un divorce irrémédiable entre eux et leur hiérarchie.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, de signer votre prise de fonctions par un changement d'ère, une réelle déclaration de soutien à vos services déconcentrés qui n'ont pas démerité et ont continué à assurer leurs missions pendant la crise sanitaire. Il est urgent de faire redescendre la pression interne alimentée par les positions et instructions d'une administration centrale peu en phase avec la réalité du terrain et plus encline à dévaloriser voire décrédibiliser publiquement l'action des agents qu'à la reconnaître.

Nous vous demandons de ne prononcer aucune sanction à l'encontre de notre collègue.

La deuxième question qui nous préoccupe est celle de la relance, annoncée le 1^{er} juillet, de la mise en œuvre à marche forcée de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'État dans nos services déconcentrés.

Cette application aux actuelles UR et UD DIRECCTE traduit un processus décisionnel archaïque, fait d'injonctions qui ne vont ni dans le sens d'une meilleure efficacité de l'administration, ni dans le sens d'une amélioration des conditions de travail des agents, elle induit la destruction de l'idée même de services déconcentrés du Ministère du travail et de l'emploi.

Les unités départementales des Direccte(s) sont au croisement des forces économiques et des droits des personnes, qu'elles travaillent ou qu'elles soient involontairement sans emploi. Elles sont au cœur de contradictions qui peuvent générer des conflits importants entre l'économique et le social. Leur connaissance des entreprises « de l'intérieur », leur donne un regard et une capacité d'analyse des situations que n'ont pas les services des préfectures.

La nécessaire protection de l'indépendance de l'inspection du travail (mise en cause dans la procédure visant Anthony Smith) est un élément majeur qui vient nourrir la rigueur d'analyse de tous les services de la Direccte et qui ne pourra qu'être affecté par la transformation des UD en DDI.

L'actualité de la pandémie, qu'il s'agisse de la protection des travailleurs ou des fraudes à l'activité partielle a montré et montre la nécessité que les unités départementales du travail et de l'emploi restent des services « de plein exercice » dotées de moyens propres sans être noyées dans un ensemble de services protéiformes dont les missions sont édulcorées par le poids de l'organisation et la restriction des moyens.

Pour plus de détails dans notre argumentation, nous nous permettons de vous renvoyer au courrier très complet que la secrétaire générale de notre fédération, la FSU, a fait parvenir à Monsieur le Premier Ministre le 22 février 2019 (joint à cette lettre).

Nous demandons, Madame la Ministre, l'arrêt de cette réforme destructrice dont l'effet sera d'amoindrir nos services déconcentrés, leurs missions et leurs moyens et, qu'à tout le moins, vous nous receviez pour entendre nos arguments en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Le bureau national de la FSU-Snutefe